

/ Aides aux jeunes

Le CCAS de Guipavas a mis en place un dispositif d'aide financière pour faciliter l'adhésion des familles guipavasiennes à revenus modestes aux activités sportives, culturelles ou de loisirs se déroulant sur la commune.

COUPON

**SPORT
LOISIR
CULTURE**

Votre quotient familial est inférieur ou égal à 650 € ?
Bénéficiez du coupon sport loisir culture pour pratiquer l'activité sportive, culturelle ou de loisir de votre choix

Le coupon sport loisir culture vous permet de bénéficier d'une réduction d'un montant maximal de 30€ par personne pour l'adhésion à une association communale.

Pour bénéficier de cette aide, présentez-vous au CCAS muni des justificatifs suivants :

- attestation du quotient familial (pour les non-ressortissants CAF ou MSA, se munir du dernier avis d'imposition et du livret de famille)
- justificatif de l'association choisie précisant le montant de l'adhésion.

RENSEIGNEMENTS :
Centre communal d'action sociale (CCAS)
Maison des solidarités
11 rue amiral Troude - 29490 Guipavas
02.98.32.88.33 ou ccas@mairie-guipavas.fr

Coupons sport loisir culture

Le centre communal d'action sociale (CCAS) renouvelle le dispositif d'aide financière afin de faciliter l'adhésion des familles guipavasiennes aux activités sportives, culturelles et de loisirs se déroulant sur la commune.

Cette aide, délivrée sous forme de coupons à remettre aux associations concernées, est réservée aux familles dont le quotient familial, calculé par la caisse d'allocations familiales (CAF), est inférieur ou égal à 650 €. Les demandeurs doivent se présenter au CCAS munis d'un justificatif de l'association choisie précisant le montant de l'adhésion et d'une attestation du quotient familial (pour les non-ressortissants CAF, se munir du dernier avis d'imposition et d'un justificatif de versement des allocations familiales).